

FLASH EDT

30/01/2020

La CCMSA et la réforme des retraites

Dans un communiqué de presse du 22 janvier, la CCMSA annonce que le Conseil d'Administration de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole a rendu un avis défavorable sur les projets de loi reformant le système de retraite.

En particulier, le Conseil regrette :

- l'absence d'étude d'impact préalable permettant d'apprécier les effets de la réforme sur le niveau de vie des futurs retraités
- émet un avis défavorable sur le dispositif de gouvernance envisagé qui est « susceptible de mettre en péril le guichet unique de la MSA »

Le Conseil demande que les non-salariés agricoles puissent bénéficier de la prise en compte de la pénibilité, à l'instar des salariés.

La CCMSA souligne que le projet de loi ne traite pas des cotisations et des droits retraite de certains statuts agricoles : collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité. Elle propose notamment, afin d'améliorer à terme la retraite des conjoints « une limitation dans le temps du statut de conjoint collaborateur qui n'offre que des droits limités à la retraite ».

Pour en savoir plus : Lire le Communiqué de presse de la CCMSA